

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 6 DECEMBRE 2022**

**Présidence de la séance : Madame Caroline BERTRAND – Doyen de l’UFR des Sciences Odontologiques**

<b>MEMBRES</b>	<b>Présents</b>	<b>Excusés</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>Collège A</b>				
Professeur Caroline BERTRAND	x			
Professeur Marie-José BOILEAU		x	Caroline BERTRAND	
Professeur Jean-Christophe FRICAIN		x		
Professeur Jean-Bruno ELLA N’GUEMA	x			
Professeur Sylvain CATROS		x	Raphaël DEVILLARD	
Professeur Raphaël DEVILLARD	x			
<b>Collège B</b>				
Docteur Christophe BOU		x	Yves DELBOS	
Docteur Audrey AUSSEL		x		
Docteur Yves DELBOS	x			
Docteur Laurie FUCHS	x			
Docteur François ROUZE L’ALZIT	x			
Docteur Rawen SMIRANI	x			
<b>Personnels BIATSS</b>				
Aïcha MAGRET	x			
Pascal HOUSTY	x			
<b>Etudiants</b>				
Rachel LACOUR	x			
Vincent MALET		x	Rachel LACOUR	
Clément MARTIN	x			
Agathe MICHELET	x			
Paul GALVEZ		x		
Blanche MERCERAND		x	Rachel LACOUR	
Justin VILLEDIEU		x		
Oriane DUFAURE		x		
Tom HELLY		x		
Imad EL OUARGUI	x			

**08 h 30 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 6 DECEMBRE 2022**

### **Compte rendu du Conseil d'UFR du 6 décembre 2022**

#### **Point 1 : Informations générales**

Madame Bertrand débute la séance et se dit ravie d'accueillir de nouveaux membres (étudiants et enseignants) dans ce nouveau conseil d'UFR renouvelé en date du 24 novembre 2022. Pour les PU-PH, il y a une liste de 6 candidats sans parité possible. Pour les MCU-PH, sur 30 MCU 18 ont votés.

Madame Bertrand demande aux étudiants ainsi qu'aux membres nouvellement élus de se présenter.

Madame Bertrand explique travailler en ce moment avec la conférence des Doyens et Comident qui est un organisme mettant en lien les industriels et les facultés. On essaie de construire une convention qui serait transposable d'une faculté à l'autre. Cette convention type permettrait d'harmoniser le don de matériels pour faire des travaux pratiques ou de la formation.

Monsieur Martin, ancien président de l'association étudiante GED 33 rappelle la difficulté pour les étudiants d'interagir avec les industriels car ils risquent des amendes du fait de la loi anti-cadeau.

Madame Bertrand explique que l'origine de cette loi émane du fait que les internes de Médecine se plaignaient que les industriels venaient dans le service et ils se sentaient forcés du fait des déjeuners organisés au milieu des stages ... Un jour le Gouvernement a fini par l'interdire.

Durant notre forum des partenaires, pendant de nombreuses années avec les 6èmes années un déjeuner était organisé. Dès lors nous n'avons plus le droit de le faire. Nous avons le droit d'inviter les industriels à un déjeuner, mais pas de convier les étudiants.

Madame Bertrand indique qu'avec la conférence des doyens et l'UNECD dont le Président Alexandre Fromentin est Bordelais, nous allons travailler au niveau national sur le coût des études. Le ministère a calculé le coût d'un étudiant en odontologie pour ces nouvelles facultés à 9000€ par an par étudiant. Nous avons discuté pour savoir si en matière d'impression 3D il était possible de trouver des dents moins chères que des maquettes Frasaco. Monsieur Rouzé L'Alzit explique qu'à Montpellier à l'aide d'une imprimante 3D formlabs, ils impriment des dents de bonne qualité à moindre coût. Ils ont fait un modèle de Frasaco, qu'ils ont imprimé avec une imprimante classique, et avec la formlabs ils impriment des plateaux de 30-40 dents.

Madame Bertrand expose aux membres du conseil le problème budgétaire que nous rencontrons. A l'époque du cours de la marne, la dotation était de 136 000 euros en 2014. Quand nous sommes arrivés sur Carreire, comme nous ne payons plus les fluides la dotation a baissé considérablement. On a réussi grâce au Collège Santé à maintenir la dotation à 100 000 euros pendant 3 ans. Cette année la dotation ne sera que de 78 000 euros donc on baisse la dotation mais on augmente le nombre d'étudiants. L'autre mauvaise nouvelle c'est que nous allons passer à 130 étudiants d'ici deux ans à compter de 2024.

Suite aux discussions avec le Directeur Général de l'ARS concernant l'augmentation du nombre d'étudiants, il a été acté le financement de 30 fauteuils supplémentaires par l'ARS. Concernant les étudiants de Poitiers, il est demandé à Bordeaux de prendre 36 étudiants pour la rentrée 2024. Pour cette année, les chiffres de Bordeaux ont été votés : 70 étudiants, 4 de Polynésie, 4 de Limoges, 4 de la Réunion, et 21 de Poitiers. Le Directeur Général de l'ARS a exigé de la part du CHU qu'une solution soit trouvée d'ici septembre 2026. Depuis le CHU a fait évoluer le projet vers un

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 6 DECEMBRE 2022**

bâtiment neuf sur Xavier Arnoz avec 80 fauteuils. La piste privilégiée de Pellegrin n'était envisageable qu'en 2033, et cela ne rentrait pas dans les besoins de santé.

A partir de septembre, il y aura une antenne universitaire à Poitiers. Il y a également de nouvelles facultés qui ont ouvertes comme Tour, Dijon, Besançon, Rouen, Caen ou Amiens ... Concernant l'antenne universitaire de Poitiers, Madame Bertrand a prévenu les étudiants que ceux en provenance de Poitiers repartiront à Poitiers en 6<sup>ème</sup> année pour la phase d'insertion professionnelle. Si l'effectif de Poitiers s'accroît de 21 à 36 étudiants par an, cela implique pour le CHU de Poitiers de se munir d'ici 2028 d'un service odontologie avec 18 fauteuils pour accueillir les étudiants de 6<sup>ème</sup> année.

Les étudiants du dispositif CESP pourront être amenés à partir à Poitiers. Cette année nous avons 10 dossiers. Madame Bertrand engage les étudiants à prendre le dispositif CESP car ils peuvent avoir besoin de financements pour leurs études. Il faut savoir que si vous prenez le CESP vous partirez en périphérie en 6<sup>ème</sup> année. Une fois diplômés, vous devez travailler dans les zones sous-dotées le nombre d'années correspondant aux années où vous avez reçus les salaires de l'Etat (maximum 3 ans).

Madame Bertrand donne la parole à Monsieur Ella concernant le projet SDI en évolution, qui sera vraisemblablement sur Xavier Arnoz. C'est le projet des prochaines années. La seule injonction est celle de transmettre le bilan d'activité à la DGOS concernant l'activité des personnels et des équipements. C'est pour cette raison qu'il est demandé aux enseignants de bien remplir les dossiers patients, et de veiller à tracer l'activité.

Madame Bertrand soulève relève l'absence des représentants d'années depuis la rentrée. En effet, les étudiants peuvent se trouver en souffrance et si les difficultés ne remontent pas c'est fortement dommageable.

Madame Bertrand informe le Conseil que prochainement au niveau ministériel, le nouveau conseiller a nommé une mission flash dans le cadre de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle qui devrait apporter des réponses au mois de mars prochain. La réforme de la R3C concerne le cycle court et le cycle long. La personne pressentie est le Pr Marc Bolla. Une première réunion est prévue avec les chefs de services, les collègues et les doyens rapidement.

### **Point 2 : Désignation des personnalités extérieures au sein du Conseil d'UFR**

Madame Bertrand explique que le premier point abordé sera la désignation des personnalités extérieures qui siégeront au sein du Conseil d'UFR. Il y a des institutions comme par exemple le CHU, où nous allons écrire au Directeur Général pour qu'il nous donne la personne référente qui siègera dans notre conseil. Ce sera la même chose pour l'ARS, la Mairie, et le Conseil Régional.

- Pour le CHU, Monsieur Thomas avait été nommé dans notre précédent conseil et il semble que ce sera probablement lui de nouveau. La difficulté qui se présente est d'équilibrer car nous devons avoir une parité à respecter absolument.
- Pour La Mairie c'est le Docteur Cugy qui avait été nommé, il risque d'être de nouveau désigné pour siéger.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 6 DECEMBRE 2022**

- Pour la Région, jusqu'à présent nous avons Madame Jeanson qui s'occupe de la santé auprès du Président de Région.
- Ensuite le Directeur Général de l'ARS devra désigner son représentant. Jusqu'à présent nous avons le Dr Benjamin Daviller qui est parti à Poitiers. Nous lui demanderons si une femme peut être désignée.
- Un représentant des activités industrielles en rapport avec l'odontologie : lors des précédents conseils c'était la société ACTEON qui était représentée.
- Madame Bertrand souhaite proposer le Président de l'URPS Jacques Wemaere.
- Un représentant du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes : en général c'est le Président du Conseil de l'Ordre départemental qui siège dans le Conseil.
- Un représentant des laboratoires : lors de son premier mandat, le laboratoire BIOTIS avait envoyé une représentante. Au renouvellement suivant, le laboratoire ICMCB avait été désigné et était représenté par Monsieur Thierry Cardinal. Le troisième laboratoire avec lequel nous sommes fortement liés en raison du nombre d'enseignants qui y font leur activité de recherche est le laboratoire PACEA et Madame Bertrand souhaite proposer à Christine Couture de rejoindre le CA
- Personne invitée du Doyen : Madame Bertrand propose que soit prolongée Madame Nathalie Delphin qui est présidente du SFCD (syndicat des femmes chirurgiens-dentistes), membre de l'Ordre et de l'URPS. Elle est toujours présente et force de proposition.

Madame Bertrand soumet à l'approbation des membres du conseil la désignation des personnalités extérieures, que les membres approuvent à l'unanimité.

### **Point 3 : Tarifs de la formation continue 2023**

Madame Bertrand indique aux membres du conseil qu'ils ont le droit d'afficher agrément validation DPC à partir du moment où les dossiers DPC ont été envoyés au centre des études. Le DPC (développement professionnel continu) implique après les études l'obligation de continuer à se former. Les formations DPC vont servir de base à ce qu'on appelle la certification c'est-à-dire que le diplôme sera resoumis à validation toutes les périodes données.

Monsieur Delbos exprime qu'il est scandalisé que ce soit les actions de formation continue qui financent le fonctionnement de l'UFR. Cette année nous sommes à environ 110000 euros de recettes en formation continue. Madame Bertrand explique que 35% de cette somme est prélevée pour l'Université, le Collège santé ... Dans le cadre de nos formations continues, nous avons trouvé un petit restaurant où nous envoyons déjeuner les participants. Le coût du repas est prévu dans le tarif de la formation continue. On a découvert cette année, qu'un prélèvement supplémentaire de 20% avait été acté pour ce qui concerne le service à la restauration. On a calculé ce qu'on avait dépensé au titre des repas pour la formation continue cette année, et cela nous fait perdre environ 1000 euros sur les recettes. Cependant dans un souci de convivialité, nous conserverons les repas pour la formation continue.

Madame Bertrand indique qu'une diffusion va être faite sur les réseaux sociaux pour les plaquettes de formation continue. Pour les formations obligatoires, on ne fait que la réactualisation de l'AFGSU sur une journée. Nous avons rencontré des problèmes l'année dernière, car les inscrits ne savaient pas qu'il fallait avoir une formation initiale AFGSU datant de moins de 4 ans date

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 6 DECEMBRE 2022**

anniversaire. Du coup a été rajouté sur l'inscription que celle-ci ne se ferait que sur présentation de l'attestation datant de moins de 4 ans. Pour la formation AFGSU, nous sommes limités à deux groupes de 12 participants car il est très difficile d'avoir des formateurs du CESU.

Le Pr Devillard s'interroge sur le fait que la formation AFGSU est notée « réservée aux Chirurgiens-dentistes » et que les assistantes ne peuvent pas faire la formation. Cela est possible dans d'autres organismes de formation et les praticiens préfèrent parfois faire cette formation avec leur assistante. Madame Bertrand va se renseigner sur ce point.

En formation obligatoire, nous avons également l'attestation à la radioprotection et la violence faites aux femmes.

Ensuite nous avons des formations qualifiantes comme l'utilisation du MEOPA ou le CBCT. On trouve également des formations échanges cliniques comme le cancer buccal, maitres de stages, et l'accompagnement au sevrage tabagique. Il y a aura une journée des professionnels de santé programmée le 2 mars. Il y aura également 7 formations pratiques cliniques sous forme de travaux pratiques et 2 formations échanges cliniques.

Madame Bertrand présente les différentes formations continues ainsi que leurs tarifs. Des discussions s'engagent pour la modification de certains tarifs. Il a été décidé de modifier toutes les formations qui ont de la chirurgie directe comme la formation « Actualisation des traitements en chirurgie plastique parodontale » à 550€ au lieu de 450€ en raison de l'intendance à mettre en place.

Madame Smirani propose de simplifier les plaquettes de formation sous forme d'une bannière, avec des informations simples. Madame Bertrand indique aux membres du conseil qu'ils doivent rapidement transmettre un modèle de plaquette avec des photos et des textes pour les formations qui les concernent.

Madame Magret indique que nous recevons encore beaucoup de paiement par chèque, alors que le service de l'UMFCS a mis en place un paiement possible en ligne pour les inscriptions de formation continue.

### **Point 4 : Convention de rachat de matériels rotatifs à la GED**

Madame Bertrand présente la situation concernant l'achat par la GED d'un certain nombre de matériels notamment de turbines, pièces à mains et contre-angles. Au final, le nombre d'étudiants a été plus réduit que prévu, et ils se retrouvent avec une immobilisation de matériels importante et un manque de liquidités.

Après discussion avec Félix Gebleux le président de la GED 33, il a été décidé de créer une convention de partenariat afin que le GED puisse céder à l'UFR Odontologie l'excédent de matériel rotatif. Dont ils disposent pour une somme globale de 6238.80€.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER  
DU 6 DECEMBRE 2022**

La convention prendra fin à réception du matériel. Le président de la GED ainsi que le Directeur du Collège santé Monsieur Jean-Luc Pellegrin ont signé la convention.

Madame Bertrand soumet au vote des membres du conseil cette convention, afin qu'un virement soit fait à la GED pour le rachat des matériels. Les membres du conseil adoptent cette convention à l'unanimité.

Madame Bertrand remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation à ce conseil.

La séance est levée à 10h54.

Bordeaux, le 6 décembre 2022

Le Doyen de l'UFR des Sciences odontologiques

Professeur Caroline BERTRAND